

Echec des négociations entre la CNS et la FLLAM relatives à la revalorisation de la lettre-clé pour les années 2011 et 2012 pour les actes et services des laboratoires d'analyses médicales privés extrahospitaliers

Conformément à la législation actuellement en vigueur et suite à la demande de la FLLAM (Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales), la CNS a entamé les négociations avec la FLLAM le 23 septembre 2010 en vue de la revalorisation de la lettre-clé pour le secteur des laboratoires privés à partir de l'année 2011.

Il est important de noter que cette négociation n'est pas en relation avec l'avant-projet de réforme de l'assurance maladie tel que proposé par le Ministère de la Sécurité Sociale, mais se rapporte au Code de la Sécurité Sociale en vigueur (art. 61, 66 et 67).

Lors de cette entrevue, la CNS a demandé à la FLLAM d'accepter une réduction de la lettre-clé pour 2011 à hauteur de 10% et base cette revendication sur la comparaison entre laboratoires hospitaliers et extrahospitaliers à partir d'une simulation hypothétique des recettes et des frais. Cette même argumentation avait déjà été utilisée en 2008 pour fixer de façon autoritaire par la loi budgétaire une baisse de 19.35% de la lettre-clé au 1er janvier 2009.

A cela la CNS ajoute un argumentaire basé sur les frais de fonctionnement des laboratoires hospitaliers en citant :

- la surdotation en personnel des laboratoires hospitaliers
- le coût salarial plus élevé dans les hôpitaux
- le volume et le coût des réactifs
- le retard au niveau de l'automatisation des chaînes analytiques
- l'importance des frais indirects liés à la structure et à la gestion hospitalière

Partant de cet état de fait, la CNS indique qu'il ne fait aucun doute que les laboratoires privés ont des frais de fonctionnements inférieurs par rapport aux laboratoires hospitaliers et justifie par cette voie la nouvelle baisse tarifaire envisagée pour les laboratoires privés.

La FLLAM ne peut accepter cette argumentation se basant d'une part sur une simulation et d'autre part sur le surcoût avéré que représentent les laboratoires hospitaliers pour ensuite affirmer que la marge bénéficiaire des laboratoires privés est trop importante face à leurs frais de fonctionnement inférieurs.

Si les laboratoires hospitaliers sont aussi coûteux comme le souligne la CNS, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence de l'utilisation des budgets de l'assurance maladie par la CNS elle-même qui engage de fait sa responsabilité.

Par opposition aux laboratoires hospitaliers, les membres de la FLLAM sont des acteurs de l'économie luxembourgeoise qui font preuve de responsabilité dans la gestion de leur personnel, dans l'innovation technologique et dans la gérance efficiente de leur organisation sans oublier la qualité des services proposés aux citoyens.

La situation financière historique des membres de la FLLAM ne fait que s'aggraver au travers des mesures de pressions tarifaires successives :

- Depuis 1993: absence de revalorisation des tarifs
- 2002: baisse des tarifs de 10% avec effet rétroactif
- Depuis 2005: limitation du remboursement à 12 analyses par ordonnance
- 2009: baisse de près de 20% des tarifs

La FLLAM n'acceptera aucune baisse tarifaire supplémentaire car tous les gains de productivité ont été atteints et l'effet d'une telle baisse conduirait à des charges supérieures aux recettes.

La FLLAM est consternée face à la situation décrite et les arguments qui lui sont opposés.

Malgré les propositions de la FLLAM alternatives à la baisse tarifaire, les membres de la FLLAM ont été amenés à constater l'échec des négociations et la proposition de la CNS d'entrer en procédure de médiation selon le Code de la Sécurité Sociale. Les membres de la FLLAM espèrent qu'une instance neutre en la personne d'un médiateur pourra conduire à une issue objective et équilibrée afin d'assurer la survie du secteur privé des laboratoires au Luxembourg face à la vision idéologique d'étatisation de la Santé du Ministre de la Sécurité Sociale.

Dr Jean-Luc Dourson

Président de la Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM)